

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 4 octobre 2018 à 9 h 00 au siège de la Communauté au 1002, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;
M. Martin Dampousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

Présentation par M. Massimo Iezzone, directeur général de la Communauté du suivi budgétaire d'Exo, le réseau de transport métropolitain et recommandation pour adoption.

Présentation par M. Iezzone des sources et pouvoirs de financement du transport en commun structurant.

Présentation par Mme Carolle Belley, trésorière de la Communauté, concernant les prévisions budgétaires 2019.

CE18-176

CONTRIBUTIONS MUNICIPALES AU TRANSPORT COLLECTIF ET SUIVI BUDGÉTAIRE D'EXO

Il est résolu

D'avoir comme orientation politique d'arrimer les contributions municipales 2019 au transport collectif à la politique de financement telles que prévues à l'annexe B de la politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain du 15 septembre 2017 ;

De demander à l'Autorité régionale de transport métropolitain d'effectuer avec Exo un suivi mensuel du budget d'Exo et de soumettre au comité exécutif de la Communauté un rapport trimestriel pour s'assurer du respect des prévisions budgétaires 2019 d'Exo.



- CE18-177 MANDAT À LA COMMISSION DU TRANSPORT
- Il est résolu de confier à la commission du transport le mandat joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante concernant l'évaluation de nouvelles sources de financement du transport collectif métropolitain.
-
- CE18-178 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2018
- Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2018.
-
- CE18-179 PROGRAMME DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2018
- Il est résolu de prendre acte du programme de l'Agora métropolitaine 2018 qui se tiendra les 18 et 19 octobre 2018.
-
- CE18-180 SUIVI DES TRAVAUX DU BUREAU DE PROJET DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION
- Il est résolu de prendre acte
- De l'état d'avancement des travaux réalisés par le Bureau de projet de gestion des risques d'inondation ; et
- Du rapport de la mission inondations Paris 2018 et d'en autoriser la diffusion.
-
- CE18-181 AVIS DE CONFORMITÉ DU PROJET D'HYDRO-QUÉBEC DE RECONSTRUCTION DE LA LIGNE SOUTERRAINE DORCHESTER-BEAUMONT
- Il est résolu d'informer le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles que le projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction de la ligne souterraine Dorchester-Beaumont à 120 kV pour une tension de 315 kV sur le territoire de la Ville de Montréal est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
-
- CE18-182 RÈGLEMENT 146-09 DE LA MRC DE L'ASSOMPTION
- Il est résolu d'approuver le règlement 146-09 de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération visant à revoir les normes, règles et critères afin d'assurer l'atteinte des objectifs de densification résidentielle régionaux et métropolitains tout en respectant les particularités locales et les caractéristiques des milieux d'insertion des projets de développement et de redéveloppement résidentiel ou mixte puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.
-



CE18-183

RÈGLEMENT S-2234 DE LA VILLE DE MIRABEL

Il est résolu d'approuver le règlement S-2234 de la Ville de Mirabel modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé visant à harmoniser les normes applicables à l'abattage d'arbres pour les bois et corridors forestiers métropolitains et les autres espaces boisés situés en zone agricole permanente sur le territoire de la ville de Mirabel puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE18-184

PLAN DE COMPENSATION POUR LA PERTE DE COUVERT FORESTIER PAR LA CONSTRUCTION PAR HYDRO-QUÉBEC DE LA LIGNE LANGLOIS - VAUDREUIL-SOULANGES

Il est résolu

De prendre acte du plan de compensation pour les pertes de couvert forestier provoquées par la construction par Hydro-Québec de la ligne à 120kV Langlois – Vaudreuil-Soulanges reçu le 21 août 2018 et du rapport d'analyse de ce plan de compensation ;

De signifier à Hydro-Québec que ce plan de compensation respecte les termes de l'entente intervenue entre la Communauté et Hydro-Québec le 7 avril 2016.

CE18-185

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL NATIONAL ZÉRO DÉCHET

Il est résolu

D'autoriser le directeur général à proposer la candidature de Mme Maja Vodanovic, pour représenter la Communauté au conseil d'administration du Conseil national zéro déchet, pour un terme de trois ans, lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 7 novembre 2018 ;

D'autoriser le remboursement de ses frais de déplacement annuels pour un montant n'excédant pas cinq mille dollars pour les années 2018-2019-2020-2021.

CE18-186

MANDAT À LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Il est résolu de confier à la Commission de l'environnement le mandat de proposer des modifications au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles en réponse à la crise actuelle qui touche la collecte sélective des matières recyclables, selon les termes énoncés au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



CE18-187

DEMANDE D'APPUI À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LE PLASTIQUE

CONSIDÉRANT la Charte sur les plastiques dans les océans, signée lors du Sommet du G7 de Charlevoix, par le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Union européenne (le Japon et les États-Unis s'étant abstenus), par laquelle les pays signataires s'engageaient à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040 ;

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités presse le gouvernement du Canada d'élaborer une stratégie nationale de réduction et de gestion des déchets marins qui porte, entre autres sujets, sur les déchets de plastique ;

CONSIDÉRANT que la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a réitéré, lors de la réunion à Halifax des ministres de l'Environnement du G7, l'engagement du gouvernement du Canada de récupérer, réutiliser ou recycler au moins 75 % de ses déchets de plastique d'ici 2030 ;

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action, lesquels visent à réduire les quantités de résidus à éliminer à 700 kilogrammes par habitant par année ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 28 janvier 2017, du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, lequel propose 28 mesures qui alignent les actions des municipalités dans le but d'atteindre les cibles de réduction, de réutilisation, de recyclage et de valorisation afin de réduire les quantités à éliminer ;

CONSIDÉRANT que le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles contient, entre autres mesures de réduction à la source, l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique ;

CONSIDÉRANT que ce plan adopté en avril 2016 a permis d'interdire la distribution de sacs de plastique à usage unique sur la majeure partie du territoire métropolitain tout en sensibilisant l'ensemble des citoyens et des commerçants du Grand Montréal sur la problématique que cause l'utilisation de tels sacs ;

CONSIDÉRANT la lettre de M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval, transmise au Premier Ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, transmise le 5 juin dernier, soulignant le rôle que pourrait jouer le gouvernement du Canada dans la mise en place de politiques publiques efficaces et équitables pour protéger l'environnement et la santé des canadiens et demandant le développement d'une stratégie nationale de zéro déchet plastique ainsi que le développement d'un nouveau traité international de lutte contre la pollution plastique ;

CONSIDÉRANT que de telles initiatives contribueraient positivement à l'atteinte de l'objectif de réduction des quantités de matières résiduelles à éliminer ;

Il est résolu

D'appuyer la Fédération canadienne des municipalités, dans sa demande auprès du gouvernement du Canada, afin de développer et déployer, en collaboration avec les instances provinciales, métropolitaines, municipales et l'industrie, une stratégie canadienne afin de mettre en œuvre son engagement à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040, tel que convenu dans la Charte sur les plastiques dans les océans ;

.../5



CE18-187
suite

De demander au gouvernement du Canada de développer et proposer aux instances internationales, un projet de traité visant à établir des normes internationales d'écoconception, de recyclabilité, de recyclage et de gestion écologiques des résidus de plastiques ;

De transmettre copie de cette résolution au premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, au premier ministre et à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Association canadienne de l'industrie des plastiques ainsi qu'aux municipalités et MRC du territoire assujettis au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

CE18-188

PLAN D'ACTION POUR LA COORDINATION RÉGIONALE DES INTERVENTIONS D'URGENCE EN CAS DE DÉVERSEMENT D'HYDROCARBURES

Il est résolu

De prendre acte du plan d'action et du cadre d'intervention visant à assurer une coordination régionale des interventions d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures provenant des oléoducs franchissant le territoire métropolitain joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, d'en autoriser la diffusion et de donner mandat au directeur général de le mettre en œuvre ;

D'accorder une somme totale de 200 000 \$ plus taxes soit 50 000 \$ pour la confection de chacun des quatre plans particuliers d'intervention - eau potable indiqués au plan d'action et d'autoriser le directeur général à signer toute entente requise à cette fin.

CE18-189

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Il est résolu

De modifier les prévisions budgétaires de façon à refléter une modification pour tenir compte de la participation d'une municipalité additionnelle au financement du service 211 Grand Montréal ;

De soumettre au Conseil pour adoption, les prévisions budgétaires 2019 ainsi modifiées, jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE18-190

SUIVI BUDGÉTAIRE

Il est résolu de prendre acte que les résultats financiers projetés au 31 décembre 2018, selon leurs estimations au 31 août 2018, respectent les prévisions budgétaires.



- CE18-191 ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 30 AOÛT AU 13 SEPTEMBRE 2018
- Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 30 août au 13 septembre 2018.
-
- CE18-192 DEMANDE AU MINISTÈRE DES FINANCES CONCERNANT LES ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS
- ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal vend par voie d'adjudication sur soumissions écrites les obligations qu'elle est autorisée à émettre ;
- ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;
- Il est résolu de donner mandat au ministre des Finances afin de recevoir et d'ouvrir les soumissions relatives aux titres d'emprunts émis aux fins du financement pour et au nom de la Communauté.
-
- CE18-193 PROJET D'ACQUISITION À SAINT-EUSTACHE DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE
- Il est résolu
- D'inscrire le projet d'acquisition des lots 1 367 040 et 3 157 667 situés à Saint-Eustache à la liste consolidée des projets retenus pour les années 2012-2018 du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain* adoptée par la résolution numéro CE18-087 ;
- D'approuver de projet dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain* ;
- D'autoriser le financement de ce projet d'acquisition pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 1 051 805 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec ;
- D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tous les documents requis à cette fin.
-
- CE18-194 PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE LES MOULINS D'EN HAUT À SAINTE-ANNE-DES-PLAINES DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE
- Il est résolu
- D'approuver la liste consolidée amendée des projets retenus pour les années 2012-2018 du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain* en remplacement de la liste consolidée approuvée par le comité exécutif sous la résolution numéro CE18-087 ;

.../7



CE18-194
suite

D'approuver, dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain*, le projet d'aménagement de la piste cyclable régionale Les Moulins d'en Haut, correspondant à l'axe 14 (segments 20 à 24) du Réseau vélo métropolitain de la Communauté, situé à Sainte-Anne-des-Plaines ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 5 041 102 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec ;

D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.

CE18-195

TABLE QUÉBEC MONTRÉAL MÉTROPOLITAINE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

Il est résolu d'inviter le prochain ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à convoquer rapidement la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement pour discuter des attentes de la Communauté à l'égard du gouvernement du Québec.

CE18-196

DEMANDE D'INTÉGRATION DE TERRAINS DE LA DÉFENSE NATIONALE AU PARC NATIONAL DU MONT SAINT-BRUNO SITUÉS À SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE ET À SAINTE-JULIE

CONSIDÉRANT que le ministère de la Défense nationale cherche à transférer ou à vendre ses terrains de 441 hectares en Montérégie ;

CONSIDÉRANT que la Société des établissements de plein air du Québec a entrepris de mobiliser les acteurs du milieu à participer aux efforts de conservation en périphérie des parcs nationaux afin de réduire les effets des activités humaines sur les territoires protégés et assurer le maintien des services écologiques essentiels ;

CONSIDÉRANT que ces terrains sont localisés dans la zone périphérique du parc national du Mont-Saint-Bruno ;

CONSIDÉRANT que le parc national du Mont-Saint-Bruno est l'un des plus petits parcs nationaux (8,84 km²) et est le plus fréquenté du réseau avec une fréquentation annuelle de près d'un million de jours-visites ;

CONSIDÉRANT que ces terrains présentent plusieurs milieux naturels d'intérêt (habitats essentiels pour la rainette faux-grillon de l'Ouest et le ginseng à cinq folioles reconnus par la Loi fédérale sur les espèces en péril, écosystème forestier exceptionnel, milieux humides (marécages), espèces à statut précaire, forêts matures, etc.) ;

CONSIDÉRANT que ces terrains sont localisés sur le mont Saint-Bruno et son piedmont, soit l'une des quatre collines Montérégiennes présentes sur le territoire du Grand Montréal ;

CONSIDÉRANT que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) identifie les Montérégiennes comme étant l'une des composantes des paysages métropolitains confirmant ainsi leur importance et la nécessité d'assurer leur protection et leur mise en valeur (critères 3.3.1 et 3.3.2) ;

.../8



CE18-196
suite

CONSIDÉRANT que ces terrains sont localisés dans un bois et corridor forestier métropolitain identifié au PMAD (carte 21) ;

CONSIDÉRANT que pour les bois et les corridors forestiers identifiés au critère 3.1.1 du PMAD, la Communauté demande aux MRC et aux agglomérations d'identifier les usages compatibles à la protection, tels que l'agriculture, le récréotourisme, l'habitation de faible densité, les parcs et la conservation, et d'adopter des mesures interdisant l'abattage d'arbres (critère 3.2.3) ;

Il est résolu

De demander au ministre de la Défense nationale du Canada et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de conclure rapidement une entente pour intégrer au parc national du Mont-Saint-Bruno les terrains de la Défense nationale du Canada situés sur le territoire des municipalités de Saint-Bruno-de-Montarville et de Sainte-Julie.

CE18-197

MODIFICATION AU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2018-2027 DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Vu la recommandation numéro CTR 18-72 de la Commission du transport adoptée à sa séance du 24 août 2018,

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, la modification au programme des immobilisations 2018-2027 du Réseau de transport métropolitain adoptée par son conseil d'administration par la résolution 18-CA(RTM)-41.

CE18-198

MODIFICATION AU CALENDRIER 2018 DU CONSEIL

Il est résolu de déplacer au lundi 5 novembre à 10h00 l'assemblée extraordinaire du Conseil pour l'adoption du budget et à 10h15 l'assemblée ordinaire du Conseil qui étaient prévues le 15 novembre 2018.

CE18-199

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ANNÉE 2019

Il est résolu

De déplacer au 14 février 2019, la séance du comité exécutif qui était prévue le 7 février 2019 ;

De déplacer au 28 février 2019, l'assemblée ordinaire du Conseil prévue le 21 février 2019 ; et

De demander au secrétaire de produire un calendrier 2019 amendé.

Documents déposés

Note d'information

- Dépotoir de déchets nucléaires de Chalk River.

Cartographie du risque d'inondation par embâcle et stationnement incitatif

- Lettre du 1^{er} octobre 2018 du maire de la Ville de Châteauguay, M. Pierre-Paul Routhier, Ville de Châteauguay demandant l'appui de la Communauté.
- Rapport de mission inondation 3 au 6 juin 2018. *Déposé séance tenante*

Aménagement

- Lettre du 17 septembre 2018 du président général de l'Union des producteurs agricoles relativement à la résolution CC18-034 – Appui au Mouvement pour la gestion de l'offre.

Environnement

- Résolution 18-08-319 de la MRC D'Argenteuil concernant le ralliement contre la pollution radioactive : Opposition de la MRC D'Argenteuil au projet de dépotoir nucléaire, à Chalk River, en Ontario.
- Lettre du 5 juin 2018 du maire de la Ville de Laval concernant l'enjeu du plastique.
- Résolution 09-292-18 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue concernant l'adoption du règlement numéro 806 sur l'interdiction des sacs de plastique.
- Résumé de l'étude de LIDD faite par la SAQ sur l'établissement d'un système de récupération des bouteilles de vin.
- Jugement de la Cour municipale de la Ville de Montréal – Communauté métropolitaine de Montréal c. Sanimax Lom inc. 2018 QCCM 204.

Politiques, interventions et développement

- Accusé réception (2018-09-05), du Secrétariat à la région métropolitaine, relativement à la résolution CE18-087, pour la contribution de 50 M\$, dans le cadre du nouveau protocole d'entente pour la mise en place de la Trame verte et bleue.
- Lettre du 11 septembre 2018 du directeur des Services juridiques et greffier concernant la résolution 2018-381 du retrait de la Ville de Varennes – Service 211 du Grand Montréal.
- Résolution 18-476 de la Ville de Sainte-Julie concernant l'adhésion du service téléphonique d'information et de référencement 211 – Communauté métropolitaine de Montréal.
- Lettre du 19 septembre 2018 du Secrétaire concernant la résolution 2018-09-348 du retrait de la Ville de Contrecoeur – Service 211 du Grand Montréal.
- Lettres du 21 septembre de la Communauté aux MRC de Marguerite-D'Youville, Roussillon et La Vallée-du-Richelieu – Service 211 Grand Montréal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 06.

Les résolutions numéros CE18-176 à CE18-199 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire